

Conseil Municipal du 13 Avril 2011

L'an deux mille onze et le treize avril, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en lieu et place habituels à dix neuf heures. Date de la convocation sept avril deux mille onze.

Étaient présents : M. Robert BALDÈS, maire, M. Raymond RODRIGUEZ, Mlle Christiane SOU, M. Jean-Marie ARRIVÉ, adjoints, M. Jean-Christophe MARMEY, Mmes Gisèle SOU, Valérie PIRNONE, MM Alain DUPOUY, Christian SCHMAUCH, Michel LECRENAIS.

Étaient absents ayant donné procuration : René ARRIGHI pouvoir à Christiane SOU, Josiane BROSSARD pouvoir à Michel LECRENAIS

Étaient absents : Rosiane COUDOUIN, Jean-Louis GUIRAUD, Sandrine NUEL

Secrétaire de séance : Michel LECRENAIS

Le procès verbal de la séance du 6 avril 2011 est approuvé à l'unanimité

Ordre du Jour

1 -Vote des 3 taxes

2 -Vote du budget primitif 2011

3 -Vote des subventions

4 -Questions diverses

1 -Vote des 3 taxes (Robert BALDÈS)

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'il est nécessaire d'augmenter de 0,05% le taux des 3 taxes afin d'obtenir un produit attendu de 235 244 €.

Après en avoir débattu, pour obtenir un produit de 235 244 € le Conseil municipal vote à l'unanimité le taux des 3 taxes pour 2011 :

Taxe d'habitation : 12,62%

Taxe Foncière (Bâti) : 25,04%

Taxe Foncière (non Bâti) : 48,28%

Vote : 12 pour

Monsieur le Maire signale que les taux de Gauriac sont dans la moyenne par rapport à ceux des autres communes du canton.

Raymond RODRIGUEZ précise que la comparaison est difficile au niveau national, il faut prendre en compte les communes de même importance pour être crédible. Même en tenant compte de ce paramètre, précise **Robert BALDÈS**, la comparaison est très compliquée. Le produit des 3 taxes dépend également des bases d'imposition rappelle **Jean-Marie ARRIVÉ**, qui ont été fixées en 1970 est non révisées depuis.

Robert BALDÈS a rencontré plusieurs commerçants de Gauriac qui pensaient ne plus avoir à payer de taxe professionnelle ont eu la désagréable surprise d'être imposés plus qu'avant la réforme de cette taxe. Les revenus d'imposition des communes varient encore en fonction des entreprises qui y étaient implantées il y a quelques années, lors de la mise en place de la taxe professionnelle unique. Cela a permis à certaines d'entre elles de moins prélever sur les ménages.

2 -Vote du budget primitif 2011(Robert BALDÈS)

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le budget primitif 2011 qui s'équilibre comme suivant :

Fonctionnement

Recettes : 778 494,57 €

Dépenses : 778 494,57 €

Investissement

Recettes : 589 732,08 €

Dépenses : 589 732,08 €

Vote : 12 pour

3 -Vote des subventions aux associations (Robert BALDÈS)

Compte tenu de la réglementation en vigueur sur les subventions allouées aux associations de la commune, les membres du conseil municipal, acteurs au sein de ces structures ne participent pas au débat et au vote de la subvention allouée à leur association.

Culture et Loisirs

Mmes Gisèle SOU et Christiane SOU ne participent pas au débat et au vote de la subvention de Culture et Loisirs.

Pour l'association Culture et Loisirs le conseil municipal à l'unanimité accorde 600 € de subvention pour 2011.

Vote : 10 pour

Le conseil municipal au complet vote l'ensemble des subventions octroyées aux autres associations voir annexe ci-dessous.

Vote :12 pour

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
FONCTIONNEMENT					
6574		chasseurs	ACCA	association	230,00
6574		battues sangliers	ACCA	association	200,00
6574		défense des sites et des habitants de Haute Girond	ADSHHG	association loi 1901	150,00
6574		restauration de l'église	ARMEVEG	association	770,00
6574		diverses animations	Comité des Fêtes	association	600,00
6574		feu d'artifice pour la fête locale	Comité des Fêtes	association	900,00
6574		théâtre	Compagnie IMAGINE	association	400,00
6574			Conservatoire de L'Estuaire	association	100,00
6574		course cycliste	Course Cycliste du Bourgeois	association	50,00
6574		activités diverses	Culture et Loisirs	association	600,00
6574			DIVERS		1 900,00
6574		parents d'élèves	Echo des parents	association	450,00
6574		anciens combattants	FNACA	association	50,00
6574		accidentés du travail	FNATH	association	30,00
6574			FONDATION DU PATRIMOINE	association	100,00
6574		gymnastique volontaire	GV	association	130,00
6574		jeunes pompiers Bourg Blaye	Jeunes Sapeurs Pompiers Bourg/Blaye	association	100,00
6574		participation achat drapeau	Médaillés Militaires de Blaye	association	30,00
6574			Sapeurs Pompiers Volontaires de Bourg	association	50,00
6574			Secours Catholique	association	50,00
6574		club de basket	USG	association	900,00
6574		pratique du VTT	VTT	association	900,00
6574		subvention pour l'école de VTT	VTT	association	500,00

Il est rappelé qu'il est indispensable de communiquer à la Mairie, chaque année, le bilan financier de l'association pour l'année écoulée et le prévisionnel pour l'année en cours, afin de pouvoir prétendre au paiement des subventions.

- Demande de subvention débarcadère de Vitescale (Robert BALDÈS)

Monsieur le Maire rappelle les dégâts occasionnés par le passage de la tempête Xynthia du 27 février 2010 au débarcadère de Vitescale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- de solliciter l'attribution d'une subvention auprès de l'état conformément aux dispositions de la circulaire du 20 février 2004 relatives aux règles d'emploi des subventions aux collectivités locales pour la réparation des dégâts causés par les calamités publiques,
- d'adopter le plan de financement suivant :

Montant subventionnable	Montant HT	%
Montant subvention fonds de solidarité sollicité	2 975	50
Autres aides sollicitées : -autres aides de l'Etat -Conseil Général -Conseil Régional -Autres :		
Autofinancement	2 975	
TOTAL	5 950	100

- d'autoriser le lancement des consultations d'entreprises conformément aux dispositions du code des marchés publics,
 - d'autoriser M. le maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet,
 - les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.
- Vote : 12 pour

4 -Questions diverses

➤ **Raymond RODRIGUEZ**

Il demande à être remplacé lors du conseil communautaire de la CDC de Bourg, du mardi 19 avril 2011 à 20h30, l'ordre du jour est le vote du budget. **Alain DUPOUY** participera à cette séance.

Il a reçu l'organisateur des Chantiers Théâtre de Blaye qui propose deux spectacles pour cette saison sur la commune de Gauriac.

Les petites comédies de l'eau Gironde, qui aura lieu le mardi 23 août 2011 en plein air sur le Pré de la Mayanne. La participation financière de la commune s'élève à 550 € avec récupération de la moitié de la billetterie. Il est également demandé la prise en charge de 4 repas pour les participants.

Fil d'attente, spectacle tout public qui aura lieu le samedi 27 août 2011 à la Gabare. Une première séance aura lieu à 15h00 et une seconde à 19h00. Aucune participation financière n'est demandée, seul un goûter vers 16h00 serait agréable puisque ce spectacle est également pour enfants.

➤ **Jean-Marie ARRIVÉ**

Informe les conseillers qu'il a été sollicité pour faire parti du COPIL (Comité de Pilotage) chargé d'évaluer l'agenda 21, dans le cadre du développement durable. En outre il précise qu'il est intervenu lors de la réunion du PAYS pour demander que soit pris en compte la réservation de terrain pour favoriser la reconversion de jeunes agriculteurs dans le cadre du développement des Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP).

➤ **Alain DUPOUY** fait le bilan de la journée de samedi 9 avril organisé dans le cadre de la semaine du développement durable. Il y avait une ambiance sympathique et conviviale. Cette manifestation a été bien perçue par les Gauriacais. Il remercie les agents communaux pour la partie logistique, et les participants bénévoles. Un article a été envoyé à la presse locale avec photos.

➤ **Michel LECRENAIS**

La remise en état de la Gabare après le passage d'une manifestation organisée par une association de la commune a nécessité deux fois plus de temps à l'agent responsable de l'entretien des bâtiments communaux. Il demande une intervention auprès de cette association.

Un courrier récapitulatif des faits avec convocation sera envoyé à la Présidente de cette association.

Le règlement de la Gabare précise qu'un chèque de caution de 90 € sera remis au secrétariat de la Mairie par chaque association. Il sera demandé avec le bilan annuel et prévisionnel de chacune, pour la préparation du budget communal et plus précisément l'octroi des subventions.

➤ **Valérie PIRRONE**

Propose l'achat d'un appareil photo pour la commune qui pourrait servir à différentes occasions, manifestations en tout genre et constat de dégradations ou autre.

➤ **Jean-Christophe MARMEY**

Approuve le refus de Monsieur le Maire de signer le procès verbal de réception des travaux pour le passage de la fibre optique sur la commune tant que le litige sur l'antenne Mairie n'est pas résolu.

Séance levée à 20h15